

VOTRE MUTUELLE

Un printemps de
démocratie mutualiste
en images

VOS CONTRATS

RMC : le régime réservé
passe à 100 %

PATRIMOINE

La fin du système
de retraite par
répartition ?

La France Mutualiste & vous



Numéro 81 | Septembre 2023

“ Nous avons décidé de
supprimer les frais sur versements ”

Interview d'Isabelle Le Bot, directrice générale de La France Mutualiste et de Stanislas Perrin, directeur commercial

Édito

Agir sur le terrain

Alors que nous nous apprêtons à fêter les cent ans de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), je voudrais redire ici mon soutien à nos forces militaires et de sécurité, à ces femmes et ces hommes courageux, aujourd'hui engagés sur le territoire français comme sur les autres théâtres d'opération. Depuis 1915, La France Mutualiste est à leurs côtés, d'abord avec une caisse de prévoyance pour les combattants, puis avec la Retraite Mutualiste du Combattant.

L'État français a créé la RMC comme un « droit de réparation » pour les combattants. Cent ans cette année que ce droit existe. Parce que oui, l'engagement patriotique mérite non seulement une reconnaissance de la nation, mais aussi un droit de réparation.

Ce sera le thème du colloque que nous organisons avec les deux autres assureurs autorisés à distribuer la RMC (la Carac et la MER) le 12 octobre à l'École militaire.

Je voudrais redire mon soutien à nos forces militaires et de sécurité

C'est aussi pour cette raison que La France Mutualiste s'engage dans de très nombreuses associations en faveur notamment des blessés de guerre et plus généralement de l'entraide militaire.

Sur le terrain, notre mutuelle agit aussi pour se développer. Cet été, nous avons lancé une étude pour évaluer les opportunités de synergies et les complémentarité d'activités d'épargne en vue d'un éventuel rapprochement entre notre mutuelle et Malakoff Humanis. Résultats en fin d'année.

Bonne rentrée !

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste

©Un Temps d'Emotion

Septembre 2023 - n° 81

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Comité éditorial : Gilles Bouly de Lesdain, Nathalie Couveignes, Élodie Duedal, David Lombard, Véronique Martel, Madeleine-Sophie Mattiato, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt - Réalisation : Agence Angela Bower - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - Crédit photo : Couverture : ©Idée Fix Photographie/ Istock.com : ©nicomenijes, ©Marat Musabirov, ©Saranya Yuenyong
Prix au numéro : 0,30 €



04**VOTRE MUTUELLE****06****VOS CONTRATS****LE DOSSIER**Interview
d'Isabelle Le Bot et
Stanislas Perrin**09****PATRIMOINE****12****AUTO HABITATION
SANTÉ****14****ESPRIT DE FAMILLE****Vous avez été
victime d'une
catastrophe
naturelle ?**

La France Mutualiste accompagne ses adhérents en toutes circonstances ! Faites appel à notre fonds social d'entraide qui se mobilise chaque année pour les adhérents de La France Mutualiste touchés par un incendie, une inondation. Pour nous contacter : fonds-social@la-france-mutualiste.fr

Suivez-nous



CHIFFRES CLÉS

1 420 €

C'est le montant net fin 2021 de la pension mensuelle moyenne de retraite de droit direct, tous régimes confondus, après prélèvements sociaux. La pension brute moyenne de droit direct diminue de 1,3 % en euros constants entre fin 2020 et fin 2021.

Source : Drees

**29 juin
2023**

Fin juin, la Retraite du Combattant, gérée par l'ONaCVG (à ne pas confondre avec la Retraite Mutualiste du Combattant), est devenue l'allocation de reconnaissance du combattant, suite au décret du 29 juin 2023 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale. Ce changement ne modifie en aucun cas les conditions d'attribution et le montant de cette prestation.

Source : ONaCVG

60 %

Selon un sondage réalisé en 2022 par l'Ifop sur la finance écoresponsable, 60 % des Français accordent une place importante aux impacts environnementaux dans leurs décisions de placements, et 12 %, une place très importante.

Source : Ifop

**500 000
signalements**

Depuis sa création en 2020, la plateforme Signal Conso dédiée au règlement à l'amiable des litiges entre les consommateurs et les entreprises compte plus de 500 000 signalements. Elle est désormais disponible depuis le 22 mai sur smartphone grâce à une application gratuite.

Source : economie.gouv.fr**1^{er}
octobre
2023**

À compter du 1^{er} octobre 2023, avec la réforme de la déconjugation, les revenus du conjoint ne seront plus pris en compte pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette mesure peut modifier le montant de l'allocation puisque seules les ressources personnelles seront désormais prises en compte.

Source : service-public.fr

Retour en images sur un printemps de démocratie mutualiste

Des élections des délégués en février à l'assemblée générale d'Avignon fin mai, en passant par le renouvellement du mandat du président Dominique Burlett et les 47 assemblées annuelles de vos comités mutualistes en mars et avril, le printemps 2023 demeurera un beau millésime de démocratie mutualiste.



Merci à tous nos adhérents qui sont venus à notre rencontre !

©StudioUnivers_CécileAubry

Le 31 mai s'est tenue en Avignon l'assemblée générale de La France Mutualiste. Pour la première fois, nous y avons reçu le président de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF), Éric Chenut. Une belle reconnaissance de notre contribution au mouvement mutualiste français.

Dans le cadre de notre Observatoire des relations intergénérationnelles, le sociologue Jean Viard nous a fait l'amitié d'intervenir en marge de notre assemblée générale à propos de l'état des relations intergénérationnelles en France. Une plongée passionnante dans le monde post-Covid.

Plus tôt dans l'année, en mars et en avril, les 47 assemblées annuelles ont permis à 4 500 personnes d'échanger autour de l'actualité de la mutuelle, de ses contrats et de la vie de ses comités bénévoles.



Autour du président de la FNMF, Éric Chenut, au centre, de Dominique Burlett et d'Isabelle Le Bot, le conseil d'administration renouvelé de moitié et paritaire.

De gauche à droite, au premier rang : Michèle Legendre, Michel Cheminal, Sophie Michon, Sophie Fiszman-Schwerdorffer, Dominique Burlett, Éric Chenut, Isabelle Le Bot, France Kolb, Valérie de Launay, René Peter, Anne Fougerat, Philippe Adam

Au second rang : Bénédicte de Luze, François-André Simon, Michel Robert, Christian Dumont, Dimitri Merchez, Jean Boulenc

Absentes de la photo : Anne Granier-Blanc et Amandine Serresse



L'assemblée générale a donné l'opportunité aux délégués de poser vos questions : 109 d'entre eux avaient fait le déplacement, 15 étaient représentés, ce qui nous a permis d'aboutir à un taux de participation de 94 %, soit 10 % de plus qu'en 2022 à Reims. Un bel engagement quelques mois après les élections des délégués de février 2023.



« J'ai été élue déléguée cette année. C'était donc ma première assemblée générale de La France Mutualiste. Mon grand-père, Claude Paillard, ancien combattant en Algérie, était administrateur de 2000 à 2002 et délégué de la Seine-et-Marne de 2002 à 2021. J'ai aujourd'hui 21 ans, et devenir adhérente puis déléguée, c'est une manière de rester fidèle à mon grand-père, mais surtout de m'impliquer dans la représentation des adhérents de mon département. Enfin, à mon jeune âge, je souhaite représenter à mon niveau la nouvelle génération qui est soucieuse de son patrimoine, de son avenir et des relations intergénérationnelles. »

Bianca Paillard,
déléguée de la section de vote 77-Seine-et-Marne

Une entreprise saine et solide

L'assemblée générale d'Avignon a permis de valider les comptes de votre mutuelle. Chiffres arrêtés le 31/12/2022.

DES RICHESSES POUR VOS CONTRATS

218 M€ de provisions pour participation aux excédents (PPAE) qui permettent à la mutuelle de lisser le rendement de son fonds en euros, à distribuer dans les 8 ans.

1,323 Md€ de plus-values latentes sur l'immobilier et les actions, c'est-à-dire que La France Mutualiste dispose de la possibilité de dégager des plus-values sur ses investissements passés.

Soit un total de **1,541 Md€** de richesses communes loties dans l'ensemble des contrats de La France Mutualiste.

DES RICHESSES POUR VOTRE MUTUELLE

+ de 300 % de ratio de solvabilité, soit le triple du minimum réglementaire. Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements vis-à-vis de ses adhérents.

427 M€ de cotisations en 2022, c'est-à-dire toutes les sommes versées sur les contrats. Cela correspond au chiffre d'affaires de la mutuelle sur l'année.

18,4 M€ de résultat après impôt. Cette somme va alimenter les fonds propres de la mutuelle.

UN FONDS EN EUROS DIVERSIFIÉ

8,8 Mds€ d'actifs sous gestion dont 20 % en immobilier et 16 % en actions.

“Pour préserver le pouvoir d’achat, nous supprimons tous les frais sur versements”

*Isabelle Le Bot,
directrice générale de La France Mutualiste,
et Stanislas Perrin, directeur commercial*

La France Mutualiste s’est assigné pour mission de défendre votre pouvoir d’épargne. La décision de supprimer les frais sur versements s’inscrit dans ce cadre. Il s’agit pour la mutuelle de proposer à ses adhérents et à leurs proches une protection encore meilleure.

Notre mutuelle devient ainsi le premier acteur du secteur de l’épargne (banques, assureurs...) disposant de conseillers et d’agences en région à supprimer les frais sur versements sur tous ses produits d’épargne et de retraite, pour tous ses adhérents, anciens comme nouveaux, sans conditions.

Aujourd’hui, les banques et les assureurs traditionnels proposent régulièrement des promotions sur les frais sur versements, mais aucun n’avait été jusqu’à supprimer les frais sur versements pour tous ses clients... Pourquoi cette décision ?

Isabelle Le Bot : Le modèle des frais sur versements est dépassé. De plus en plus de contrats sont d’ailleurs lancés sans frais sur versements, notamment par les acteurs 100 % Internet mais aussi, parfois, par les acteurs traditionnels. Contrairement aux acteurs Internet, nous nous adressons à des épargnants qui souhaitent être accompagnés et pouvoir rencontrer un conseiller, chez eux ou dans une agence proche de chez eux. Et contrairement aux acteurs traditionnels, nous avons fait le choix de supprimer les frais sur versements sur tous les contrats, y compris les contrats les plus anciens, et pour tout le monde, y compris nos adhérents les plus fidèles.

Stanislas Perrin : Ce que dit Isabelle est essentiel. Il nous aurait semblé profondément injuste de supprimer les frais sur les nouveaux contrats en les maintenant sur les anciens, injuste de proposer 0 % aux nouveaux adhérents et de prendre des frais sur

versements à ceux qui nous font confiance depuis parfois très longtemps. L’égalité des adhérents, quel que soit leur âge, quelle que soit leur ancienneté, quel que soit leur revenu et quel que soit leur patrimoine est l’un des principes fondamentaux de notre mutuelle. C’est une valeur que nous avons à cœur de défendre.

Pourquoi prendre cette décision maintenant ?

I.L.B. : Tout d’abord parce que nous en avons aujourd’hui les moyens. Grâce à la confiance de ses adhérents – et celle de leurs aînés ! –, grâce aussi à une gestion saine et rigoureuse, La France Mutualiste est particulièrement solide financièrement. Et, si les frais sur versement constituent un coût non négligeable pour les adhérents, ils représentent une source de revenus relativement marginale pour la mutuelle. Nous avons estimé pouvoir continuer à nous développer et à améliorer notre



“Proposer un tel accompagnement à nos 222 000 adhérents, c’est tout simplement unique en France !”

“Nous avons estimé pouvoir continuer à nous développer et à améliorer notre qualité de service tout en supprimant ces frais.”

qualité de service tout en supprimant ces frais. Dans un contexte d’inflation et de baisse générale du pouvoir d’achat, nous avons donc proposé, dans l’intérêt des adhérents, cette mesure au conseil d’administration, et il l’a entérinée.

S.P. : Cette décision a d’autant plus de sens que cela apporte de la simplicité et va éviter aux adhérents d’avoir à attendre les promotions pour verser. Car le bon conseil est de verser régulièrement, quand vous pouvez. Nos contrats offrent d’ailleurs la possibilité de mettre en place des versements programmés à partir

de 30 € par mois seulement, voire 20 € pour les moins de 28 ans. Je conseille toutefois à nos adhérents et à leurs proches de se rapprocher de leurs conseillers pour valider avec eux la meilleure stratégie pour leur épargne.

Qu’entendez-vous par « stratégie pour leur épargne » ?

S.P. : Il n’est pas toujours simple quand on n’est pas un professionnel du secteur de savoir quoi faire. Nos conseillers mutualistes sont là pour aider chaque épargnant. Ils peuvent les rencontrer, chez eux ou dans l’une de nos agences en région... ou même en visio si cela les arrange ! Chacun de nos adhérents a des besoins différents. Que ce soit pour préparer sa retraite, pour se constituer un patrimoine, pour le transmettre à ses bénéficiaires dans les meilleures conditions ou tout simplement pour gérer au mieux son épargne, nos conseillers sont là pour

les guider. Je vous donne un exemple : vous avez 45 ans, vous savez que vos revenus vont baisser une fois à la retraite, qu’il faut épargner en prévision et que cela peut d’ailleurs faire baisser vos impôts... Mais vous ne savez pas de combien ni comment. Nos conseillers disposent d’une expertise et d’outils permettant d’apporter des réponses à ces questions, d’effectuer des simulations et de vous aider à faire les bons choix. Ils vous accompagnent ainsi pas à pas dans la définition et la mise en œuvre de votre stratégie d’épargne.

I.L.B. : Proposer un tel accompagnement à nos 222 000 adhérents et leur offrir à tous, sans aucun frais sur versements et sans conditions, l’accès à plus de 160 conseillers, à des experts et à des dizaines d’agences réparties sur tout le territoire, c’est tout simplement unique en France et nous en sommes très fiers ! →

➔ J'en profite pour rappeler que notre mutuelle est ouverte à tous, non seulement aux anciens combattants, aux militaires et à leurs familles mais aussi au grand public. Tous les enfants, tous les parents, tous les amis, tous les collègues peuvent eux aussi ouvrir un contrat sans frais sur versements à La France Mutualiste...

S.P. : Et ils le peuvent, même s'ils ont déjà un contrat d'assurance vie ou un plan d'épargne retraite individuel (PERI) dans un autre établissement. Je rappelle en effet que, contrairement au Livret A, il est possible de posséder plusieurs contrats d'assurance vie et plusieurs plans d'épargne retraite et cela, dans des établissements différents. Qu'ils en parlent avec leur conseiller ! Il serait vraiment dommage qu'ils continuent à payer des frais sur versements ailleurs alors qu'ils peuvent bénéficier ici d'un contrat sans frais et récompensé régulièrement par la presse spécialisée.

Vous avez parlé de continuer le développement...

I.L.B. : Oui. De nombreux chantiers sont en cours pour gagner en efficacité, offrir des délais de traitement plus rapides... Sans oublier l'évolution de la gamme produits, avec, par exemple, le référencement à venir de nouvelles unités de comptes, pour vous permettre d'investir dans l'économie durable et solidaire...

S.P. : Et puis, nous continuons à renforcer notre maillage territorial pour être au plus près de nos adhérents et de leurs proches. Nous avons ouvert en fin d'année dernière une nouvelle agence à Bayonne, au Pays basque. Nous venons d'ouvrir un nouveau site en Bretagne, à Lorient. Et le nombre de nos conseillers mutualistes est lui aussi en augmentation.

I.L.B. : Bref, La France Mutualiste évolue, elle se développe et la suppression des frais sur versements est une excellente nouvelle pour tous. Cette décision est une preuve supplémentaire de notre engagement à défendre votre pouvoir d'épargne.

RMC : le régime réservé passe à 100 %

Vous allez recevoir un courrier d'appel à versement sur votre Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) entre fin septembre et fin octobre. Vous y découvrirez que les versements sur le régime réservé de la RMC sont à nouveau transmissibles à 100 %. Cela s'applique aux versements effectués à compter de début septembre 2023 sur tous les contrats en cours et à venir. Très attendue, cette mesure est rendue possible par l'évolution de l'environnement des taux.

À ne pas louper pour les contrats RMC et LFM PER'FORM

Comme tous les ans, la fin d'année est propice aux versements sur les contrats disposant d'un avantage fiscal. À ce titre, l'année 2023 est d'ailleurs exceptionnelle puisque le plafond de rente majorable de la RMC est porté à 1948,75 € (soit 67,50 € de plus qu'en 2022). Il s'agit de la plus forte augmentation en vingt ans ! Pour la RMC ou le PERI LFM PER'FORM, vous pouvez consulter votre conseiller et passer par votre espace personnel pour verser, ou nous envoyer un chèque jusqu'au 15 décembre à La France Mutualiste, direction Gestion des adhérents, Tour Pacific, 11-13, cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex.



©StudioUnivers_CécileAubry

« C'est un sujet important au regard de l'inflation et des nombreuses charges qui pèsent sur les épargnants. En finir avec les frais sur versements peut aussi encourager de nouvelles adhésions à La France Mutualiste, notamment pour des personnes qui n'avaient pas encore trouvé la bonne occasion pour ouvrir une assurance vie. Nous, en tant que délégués et bénévoles, cela va nous aider à parler de la mutuelle autour de nous. Je trouve que c'est une

belle mise en application de l'esprit de famille dont La France Mutualiste se réclame. »

Jean-François Weimann, élu en février 2023 délégué de Moselle



©Idée Fix Photographie

« La suppression des frais sur versements est maintenant mentionnée dans les règlements mutualistes de tous nos contrats d'épargne retraite. Cette contractualisation exprime la pérennité de l'opération, pour les nouveaux contrats comme pour les contrats existants. »

Philippe Franco, directeur juridique et conformité

L'éclairage de

Michel Ruimy

Économiste chez SPAK

La fin du système par répartition ?

Des retraités qui vivent plus longtemps, une baisse de la natalité, un système de retraite déficitaire... autant de raisons qui poussent à s'interroger sur la pérennité du modèle français par répartition.

Dans le système actuel, les actifs d'aujourd'hui paient les pensions des retraités d'aujourd'hui. En parallèle, cotiser aujourd'hui ouvre des droits pour sa future pension de retraite. Dans ce schéma, la solidarité est essentielle : nous ne cotisons pas pour notre propre retraite mais pour celle des retraités actuels.

Or, l'observation du ratio cotisants/retraités met en lumière le déséquilibre du régime de retraite par répartition en raison d'une évolution démographique défavorable avec notamment le départ à la retraite de la génération du « baby-boom ». Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), alors qu'en 2004 deux actifs cotisaient pour un retraité, le rapport était de 1,67 actif pour un retraité en 2020. Et, cette dégradation risque de perdurer.

Qu'attendre dans les années à venir ? Un système excédentaire comme en 2021 ou un retour des déséquilibres ? Quels que soient les scénarios, bons ou mauvais, envisagés par le Conseil d'orientation des retraites et afin d'anticiper la détérioration du ratio, vous pouvez compléter la retraite par répartition par un mécanisme par capitalisation via un plan d'épargne retraite (PER). Déjà, les Pays-Bas ont fait le choix d'un système de retraite hybride reposant sur deux piliers : la retraite par répartition



©Idée Fix Photographie

permettant d'obtenir un revenu de base et la retraite par capitalisation, investie sur les marchés boursiers, offrant un complément de revenu. De surcroît, la retraite par capitalisation permet d'envisager une certaine rentabilité. En 2022, les taux de rendement du fonds en euros des principaux PER ont été supérieurs aux attentes et ont dépassé, parfois, les 2,5 %, rapports plus élevés que ceux de l'assurance vie (2 %), selon un classement de l'Argus de l'assurance.

Ainsi, le PER, solution d'épargne « tunnel » permettant de construire votre épargne sur mesure dans un cadre fiscal avantageux, a tout son intérêt si vous souhaitez compléter votre future pension de retraite et vous prémunir face aux prévisions pessimistes et aux décisions gouvernementales qui pourraient impacter à la baisse de votre future retraite. À vous de faire le bon choix...

Le mot Retraite supplémentaire

À ne pas confondre avec la retraite complémentaire des salariés du secteur privé gérée par l'Agirc-Arrco ! Comme l'explique Michel Ruimy ci-contre, la retraite supplémentaire relève de la décision de chaque épargnant, répondant à la question : « Est-ce que je souhaite compléter mes revenus futurs via un contrat d'épargne ? » Selon l'étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publiée le 16 juin 2023, depuis sa création en 2019, le PERI a réalisé une percée importante puisque « les versements associés représentaient en 2021 plus des deux tiers des cotisations sur les dispositifs individuels (73 %) ». Cependant, « la place de la retraite supplémentaire dans l'ensemble des régimes de retraite (légalement obligatoires ou non) demeure marginale, bien qu'en légère hausse. La part des cotisations versées à ce titre par rapport à l'ensemble des cotisations acquittées atteint 5,8 % en 2021 ».

BIO EXPRESS

Économiste associé
chez SPAK, société
spécialiste en
éducation financière

Professeur à
Science Po depuis 2005
et à Paris-Dauphine
depuis 2015



Istock.com ©Biserka Stojanovic

4 idées reçues sur le PERI

La retraite, tout le monde en parle, mais on se dit trop souvent que l'on s'en occupera le lendemain. Le plan d'épargne retraite individuel (PERI) mérite d'être (encore) plus connu des épargnants français. Bataille contre les idées reçues.

« ON NE PEUT AVOIR QU'UN SEUL PERI »

FAUX. Comme l'assurance vie, il n'y a pas de limitation. Si par exemple le plan d'épargne retraite qui vous est proposé dans le cadre de votre épargne salariale (PERCO) ne vous convient pas, vous pouvez sans aucune difficulté ouvrir un autre plan auprès d'une autre compagnie, avec par exemple une stratégie d'investissement différente via une sélection d'unités de compte spécifique ou une gestion profilée. Important aussi, vous pouvez transférer un PERI d'un assureur à un autre pour une gestion ou des options qui correspondraient davantage à vos attentes.

« LE PERI, C'EST POUR LES QUINQUAS »

FAUX. Nous en parlons souvent dans ce magazine : l'effet « boule de neige » est l'un des mécanismes structurants de l'épargne. Cela signifie que plus l'épargne est constituée sur un temps long, plus les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts. Amorcer une démarche d'épargne quelques années avant de partir à la retraite, c'est mieux que de ne pas commencer du tout. Mais mettre de

l'argent de côté dès 30 ans, par exemple, permet de s'appuyer sur cet effet de capitalisation qui fait progresser votre épargne bien au-delà de vos versements. Si par exemple vous versez 200 euros par mois pendant 30 ans, avec une rémunération à hauteur de 3 % net par an, vous cumulerez 72 000 euros de versements et 44 028,06 euros d'intérêts soit un capital total de 116 028,06 euros que l'on peut récupérer en totalité, de manière fractionnée ou en rente viagère.

« AVEC LE PERI, LES FONDS SONT BLOQUÉS JUSQU'À LA RETRAITE »

FAUX. Certes, l'objectif premier est de se constituer une retraite supplémentaire par capitalisation, en complément de la retraite par répartition. Les fonds peuvent être débloqués à tout moment pour l'achat de la résidence principale, mais aussi en cas d'invalidité, de décès de l'époux ou du partenaire de Pacs, d'expiration des droits aux allocations chômage, de surendettement et de cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire. Ces cas, encadrés par la loi, font du

PERI un contrat doté d'un précieux volet de prévoyance.

« LE PERI, C'EST POUR LES RICHES »

FAUX. Se constituer une retraite serait réservé aux riches ? Ce qui est vrai, c'est que certains assureurs appliquent des seuils de versements initiaux qui, de fait, en limitent l'accès. Mais ce n'est pas le PERI qui est en cause. Revenons donc à l'idée fondatrice d'un contrat de retraite supplémentaire comme celui-ci : l'objectif est bien de constituer une épargne qui compensera au moins en partie la baisse des revenus au moment du passage à la retraite... et donc de ne pas s'appauvrir après une carrière bien remplie.

On entend aussi souvent qu'avec un faible taux d'imposition, le PERI est moins intéressant que l'assurance vie. Il est en réalité complémentaire car ces deux contrats ont des qualités particulières plus ou moins adaptées en fonction des objectifs patrimoniaux : transmission, retraite, constitution d'un capital à long terme...

Questions d'épargnants

UN PERI, C'EST POUR RÉDUIRE SES IMPÔTS OU POUR LE RENDEMENT ?

Ces deux approches sont complémentaires : d'une part, le plan d'épargne retraite individuel (PERI) permet une réduction du revenu d'activité déclaré dans la limite d'un plafond prédéterminé, et il donne accès à un univers d'investissement diversifié qui vous aide à construire votre épargne. Aussi, si vous réinjectez les sommes économisées en impôts, vous optimisez votre effort d'épargne. Dans le temps long, la production d'intérêts par vos intérêts n'en sera que plus efficace.

QUE VAUT MON CONTRAT PAR RAPPORT AU LIVRET A ?

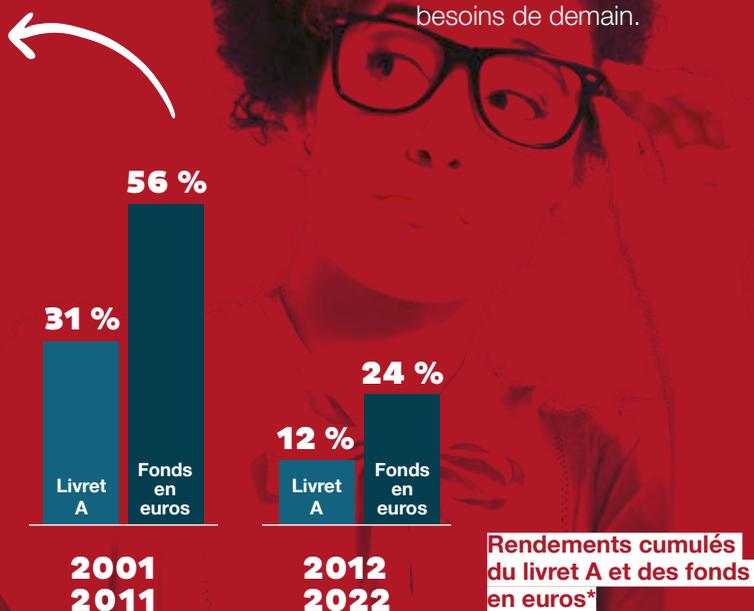
Le taux du livret A indique la performance à venir ; celui des fonds en euros, la performance du passé. Ainsi, contrairement à une idée reçue, le rendement du livret A en 2022 était inférieur à celui des fonds en euros : 1,37 % contre une moyenne de 2 %, bruts de prélèvements sociaux et nets de frais de gestion (sources ACPR et France Assureurs). Rendez-vous le 1^{er} janvier 2024 pour faire le bilan de 2023 ! À noter que depuis 2001, soit un horizon d'épargne adapté à ce placement (8 ans et plus), le rendement des fonds en euros est au-dessus du livret (voir graphique ci-contre).

QU'AI-JE À APPRENDRE DES FLUCTUATIONS DU CAC 40 ?

À la radio ou à la télévision, les commentateurs de la vie économique en reviennent presque systématiquement aux évolutions du CAC 40. Cela serait logique si l'indice phare de la Bourse de Paris était représentatif de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie française. Or, il apparaît que les valeurs du secteur du luxe y sont dominantes : le 19 juin 2023, LVMH représentait 17,7 % de l'indice, pour 9,1 % du côté de L'Oréal et 8,55 % pour Hermès, quand Danone ne pesait que 1,53 % et Bouygues 0,5 %. Le CAC 40 est donc plus connecté au montant des capitalisations qu'à l'économie réelle.

EST-CE QUE J'ÉPARGNE ASSEZ ?

Il convient déjà de vous demander si vous pouvez épargner plus. Pour ce faire, éplucher vos 3 derniers relevés de comptes bancaires semble être une bonne approche : est-ce que certaines dépenses récurrentes ne pourraient pas être amputées ? Un énième abonnement peut parfois être supprimé, et le montant accordé à votre assurance automobile réinterrogé quand votre véhicule prend de l'âge. L'autre champs à explorer est l'évaluation de votre besoin réel. De combien aurez-vous besoin pour votre retraite ou l'achat de votre résidence principale. Si par exemple vous avez choisi il y a dix ans de verser 100 euros par mois sur votre assurance vie, tournez-vous vers votre conseiller pour vérifier que vos choix de l'époque correspondent toujours à vos besoins de demain.



Sources : ACPR et France Assureurs

* Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs

Faisons de la santé des seniors **une grande cause nationale !**

Quel grand et vaste sujet que celui de la santé. « J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé », aurait même dit Voltaire. Nous, les Français, vivons plus vieux que dans la moyenne des Européens – 2,5 ans de plus pour les femmes françaises en 2014 selon Santé publique France (SPF). Mais la question de la durée de vie en bonne santé reste épineuse. Car en France, le nombre d'années vécues en bonne santé est inférieur à celui de plusieurs pays, toujours selon SPF. Cinq pistes pour améliorer la santé jusqu'au bout de la vie.

istock.com ©Deagreez

Santé

1. PLAÇONS LA PRÉVENTION AU CŒUR DE NOS VIES

Comment chacun peut-il faire sienne la formule « mieux vaut prévenir que guérir » ? Quand nous aurons trouvé tous ensemble la réponse, la santé publique aura fait un pas de géant. Le vendredi 16 juin, une étude de l'OCDE est venue apporter un éclairage un peu particulier : elle révélait que les mesures contre le tabagisme ont un bénéfice économique qui se chiffre en centaines de millions d'euros par an, notamment par la réduction des dépenses de santé. Autrement dit : quand l'État fait payer plus cher le paquet de cigarettes, des vies sont sauvées. Mais comment prévenir des maladies comme la maladie d'Alzheimer qui n'est pas liée à la prise d'un produit toxique ? La Fondation Recherche Alzheimer incite à prendre soin de son cœur par un suivi médical régulier, à bouger chaque jour, à stimuler son cerveau, à manger sainement, à bien dormir... Autant de recommandations qui ne font pas tout, mais qui peuvent permettre de limiter les risques bien au-delà de cette maladie neurodégénérative. Et quand on note que, selon l'Observatoire national de la santé physique et de la sédentarité, « 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 %

des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour », le chemin à parcourir pour aboutir à une société de prévention reste long.

2. AIDONS CHAQUE FRANÇAIS À PRENDRE EN MAIN SA SANTÉ

Oui, y compris pour les personnes âgées, l'accès à une assurance santé adaptée aux besoins particuliers de l'individu est absolument nécessaire. Comparer les offres, réinterroger son contrat au passage à la retraite et plus tard, passer en revue les garanties et s'assurer qu'elles correspondent à vos besoins en santé, mais pas uniquement. Par exemple, un coaching santé en ligne, un accès à la télémedecine ou encore la possibilité de bénéficier de conseils en nutrition... Votre contrat santé, c'est plus que des remboursements. Il peut vous aider à vous prendre en main sans frais excessifs.

3. FACILITONS L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

Au-delà de l'importance de faciliter l'accès à des dispositifs d'aide comme la complémentaire santé solidaire proposée par l'État, c'est aussi d'éducation financière qu'il faut parler. Un exemple parmi tant d'autres : comment accepter les inégalités de genre se répercutent jusqu'à la retraite où, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les femmes touchent 40 % de moins que les hommes. Pour toutes celles qui, divorcées ou mères célibataires, n'ont pas pu ou su constituer une épargne à même de les aider à acheter un logement ou tout simplement continuer d'avoir des projets après la retraite, la question des inégalités de santé peut se poser. Alors, oui à l'éducation financière pour tous et toutes. Comme le rappelle l'écrivaine Titiou Lecoq, auteur du livre *Le couple et l'argent* (L'Iconoclaste, 2022), si dans un foyer le mari gagne plus et paye un crédit quand madame fait les courses, au moment du divorce, il ne lui reste plus que les pots de yaourts quand son ancien mari garde de son côté l'appartement.

4. PRENONS (ENFIN) À BRAS LE CORPS LA QUESTION DE LA DÉPENDANCE

Selon La Mutualité Française et un sondage Harris Interactive daté de juin 2023, « plus de 74 % des Français se déclarent inquiets quant au risque de dépendance et de perte d'autonomie ». Il faut dire que la question du financement de la dépendance ne cesse d'être posée et reposée depuis maintenant près de vingt ans, sans qu'une réponse robuste n'ait été mise en place. L'aide personnalisée à l'autonomie (APA) existe, mais ne peut pas tout, d'autant que les démarches pour l'obtenir et la faire évoluer peuvent s'avérer insurmontables pour un conjoint ou un proche. La Mutualité Française va plus loin dans la réflexion : « *En France, un établissement spécialisé (Ehpad) coûte en moyenne 2 000 euros par mois, après le versement des différentes aides de l'État. La pension médiane d'une retraite est, quant à elle, de 1 500 euros. Le reste à charge pour les personnes dépendantes et leurs aidants est d'environ 500 euros par mois. La mise en place d'une couverture dépendance permettrait, moyennant une cotisation estimée entre 10 et 20 euros par mois, selon le début de l'âge de cotisation, de percevoir une rente mensuelle jusqu'à 500 euros par mois, au moment de la dépendance.* » Affaire à suivre.

5. FINISSONS-EN AVEC LA SOLITUDE

Des chiffres qui font froid dans le dos : selon une étude des Petits Frères des pauvres datant de 2001, 530 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont en situation de mort sociale. L'isolement, l'isolement et encore l'isolement pour ces personnes qui n'ont plus aucun échange de qualité avec le monde qui les entoure. Le chantier est immense, et il concerne chacun d'entre nous. Le monde mutualiste s'est donné comme mission patriculière de lutter contre cette solitude qui gagne à tous les étages de notre société. Les initiatives intergénérationnelles proposent des solutions, mais elles ne peuvent pas tout. Il y va de la responsabilité de chacun de s'investir à son niveau. La richesse du monde associatif français est une force. Aidons-le en nous emparant nous-mêmes de ce sujet essentiel pour la santé mentale de tant et tant de nos voisins.



NOTRE COUP DE CŒUR



istock.com ©GlobalStock

**OPÉRATION HYPÉRION :
au service de la sécurité au sein
de la communauté sécurité-
défense**

L'équipe Hypérion voit les choses en grand... et en beau ! Avec le lancement de « l'Opération Hypérion », **c'est tout un écosystème de solidarité qui se met en place, au bénéfice de chacun des membres de la communauté sécurité-défense.** La tête de pont de ce dispositif, c'est une application d'ores et déjà disponible sur les stores : Defmarket. Au menu de cette application, des bons plans de proximité, l'accès à des billetteries, des offres partenaires... et pour les adhérents de l'association, un service de conciergerie. Ça, c'est pour ce qui concerne l'appli. Abdelhak Boutrif, le président, enchaîne : « *Il faut aussi et surtout considérer notre démarche dans son ensemble : nous*

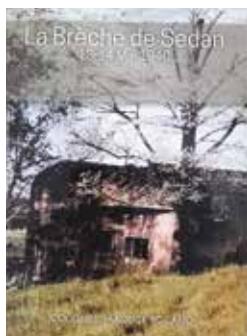
nous voyons avant tout comme un réseau en support du tissu associatif de sécurité – défense. Notre champ d'action concerne avant tout la reconversion professionnelle des militaires notamment vers l'entrepreneuriat, le soutien des blessés de guerre et en service et des opérations de solidarité inter-institutions. »

Un exemple de réalisation, le 24 mai dernier : **15 enfants réunis avec l'association Les Képis Pescalunes, qui s'occupe des orphelins et enfants malades de la gendarmerie, avec le soutien de l'escadrons de la gendarmerie mobile d'Antibes et des motards de la gendarmerie.** Au programme : des parcours d'obstacles, la présentation du matériel et de l'armement, la découverte de véhicules de luxe et de sport, la visite du site du Festival de Cannes... « *Les enfants étaient ravis et nous comptons bien reproduire ce type d'événements partout en France en facilitant les opérations conjointes entre associations* », conclut Abdelhak Boutrif.



**ENCOURAGEONS NOS CHAMPIONS PARALYMPIQUES
Les 1150 km de marche du commandant Nicolas Luc Villeroy.**

Du 8 mai au 3 juin 2023, de Bayonne à Nice, ce dernier a traversé 11 départements, 30 villes et 27 unités militaires dans le but de récolter des fonds au profit de Cyrille, Guillaume, Thomas, Jocelyn et Jean-Louis, blessés de nos armées qui préparent les Jeux paralympiques de Paris 2024. Bravo à lui, et bonne préparation aux champions paralympiques ! Une opération organisée par la délégation militaire départementale des Alpes-Maritimes, en partenariat avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et la ville de Nice.



LA BRÈCHE DE SEDAN

13-14 mai 1940

Une plongée dans les quelques heures qui ont fait basculer l'histoire de France. Détails garantis dans un document d'une incroyable précision !

Un essai rédigé par le colonel Maurice Roland, 300 pages, 18 €.

Pour commander, contacter son fils : remroland@outlook.fr



©Sébastien Muylaert

PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX DU LIVRE LA TRIBUNE et ses lauréats, fers de lance d'une littérature économique engagée :

- *Le Trésorier-payeur*, de Yannick Haenel (Gallimard) dans la catégorie « Fiction »
- *Bifurcations. Réinventer la société industrielle par l'écologie ?* de Pierre Veltz (Éditions de l'Aube) dans la catégorie « Essai »
- *Le couple et l'argent. Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes*, de Titiou Lecoq (L'Iconoclaste) dans la catégorie « Engagé »
- *Un homme sans titre*, de Xavier Le Clerc (Gallimard) dans la catégorie « Hybride »

BON POUR LE MORAL...
DES TROUPES !

RÉCIT. « Le jour où un exercice en mer s'est transformé... en véritable opération de sauvetage » par l'amiral Marc de Briançon (VAE2S), président de l'association Hermione-La Fayette

« Je commandais alors la frégate furtive *Surcouf*. L'action se passe au mois d'avril, au large du Portugal. Ce soir-là est prévu un entraînement de repêchage de naufragés par hélicoptère de nuit. Il s'agit de repérer puis de récupérer par hélitreuillage un homme jouant le rôle d'un naufragé qu'un zodiac de la frégate a mis à l'eau et dont il assure la sécurité à quelques centaines de mètres de lui. L'exercice d'une durée de 90 minutes permet l'exécution de quatre séquences complètes de l'hélicoptère : mise en stationnaire – dépose du plongeur à proximité – treuillage du plongeur et du naufragé fictif. L'exercice touchant à sa fin et constatant un renforcement du vent, j'ordonne de récupérer le zodiac avant l'hélicoptère. D'habitude on fait le contraire, l'heure d'hélicoptère étant beaucoup plus chère. J'ai eu raison d'écouter mon intuition. Quelques minutes plus tard, lors de la remontée du zodiac, les trois hommes à bord tombent à la mer. Il est 2 heures du matin, la mer est à 13 degrés, nous sommes au large : il faut rapidement sortir les hommes de l'eau. Pas de panique,

“La force d'un équipage tient à la solidarité et la confiance que chacun de ses membres accorde à l'autre”

l'hélicoptère est en l'air ; l'exercice se transforme naturellement en opération de sauvetage. Chacun à bord se concentre sur ce qu'il a à faire en pareille situation. Je n'ai pas besoin d'intervenir, juste vérifier que les informations circulent bien. Quelques secondes plus tard, le pilote d'hélicoptère indique qu'il n'aura pas assez de carburant pour récupérer les trois hommes... Là, on sort vraiment du cadre ! J'éprouve alors la sensation très particulière de focaliser tous les regards de l'équipage sur moi, non pas pour me juger mais pour me dire "vas-y, prend une décision, on est tous derrière toi". C'est ça, l'esprit d'équipage qui amène collectivement à se dépasser. C'est lui qui a permis de mettre en œuvre ma décision de remettre le zodiac à l'eau avec une nouvelle équipe en dépit des conditions météo qui continuaient de se dégrader, et de ramener les hommes tombés à la mer. De la même manière que l'on mesure la solidité d'une chaîne à celle du maillon le plus faible, la force d'un équipage face à la mer, qui a toujours le dernier mot, tient à la solidarité et à la confiance que chacun de ses membres accorde à l'autre et notamment dans la difficulté. »

C'EST DÉCIDÉ, ON ARRÊTE LES FRAIS !

Libérez votre pouvoir
d'épargne !

0%

DE FRAIS
SUR VERSEMENTS
SUR TOUS LES CONTRATS !

lafrancemutualiste.fr | 01 40 53 78 00*

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.
*prix d'un appel local.



 **la France
Mutualiste**
L'assurance d'un esprit de famille